



Le 17 mai 2014

Le Collectif des associations citoyennes interpelle les candidats à l'élection au Parlement européen

Créé en 2010, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) lutte contre l'instrumentalisation des associations et la tentative de les réduire à leur seule dimension économique. Il défend leur importance pour contribuer à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative.

Préoccupé par l'évolution de la politique européenne vis-à-vis des associations, le CAC a décidé d'interpeller les candidats à l'élection au Parlement européen en leur demandant s'ils sont prêts :

- à porter la création d'un statut d'association européenne incluant le fonctionnement démocratique et participatif, en concertation avec les acteurs de la société civile ;
- à s'engager en faveur de la simplification des procédures d'accès aux fonds européens, des procédures qui sélectionnent de fait les associations en fonction de leurs capacités à y répondre, et non pas de leur projet associatif ou de leur utilité sociale ;
- à favoriser, autant que faire se peut, la gestion des crédits européens à l'échelle des régions, avec moins de lourdeur administrative pour les projets associatifs, en particulier concernant les délais de paiement ;
- à s'engager à réunir, sur des sujets d'intérêt général, au moins deux « Agoras » par an, préparées avec des représentants des réseaux européens et des sociétés civiles des Etats membres afin de dégager des propositions portées par la suite par le Parlement dans sa politique législative ;
- à mener une politique de développement des services publics, du niveau local au niveau européen ;
- à reconduire les intergroupes « service public » et « économie sociale » au sein du nouveau parlement ;
- à dégager les crédits nécessaires pour encourager et développer des services publics européens dans des secteurs de biens communs où ils s'avèrent de plus en plus indispensables.

Le Collectif des associations citoyennes est bien conscient que le Parlement européen ne dispose pas des prérogatives suffisantes pour mettre en œuvre cette politique. Néanmoins, il lui appartient de faire de relayer ces engagements auprès du futur président de la Commission européenne et des futurs commissaires qu'il auditionnera.

